

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-07

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 26 Février 2026,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

OBJET : DEBAT SUR LE
RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026 –
CCAS ET RESIDENCE
PIERRE ESTEVE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Selon l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS doit débattre sur les orientations générales du budget de l'année 2025 dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 sera organisé de la façon suivante selon le document joint.

Retour sur 2025
Perspectives 2026
Gestion des ressources humaines
Dettes

- Budget CCAS
- Budget Résidence PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2026 tel que présenté ci-dessus et dans les documents joints.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
06 MARS 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

05 MARS 2026

Et par publication le :

06 MARS 2026

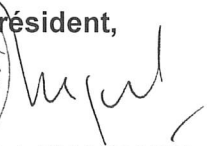
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,


Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 04 Mars 2026



Le Président,


Patrick MAUGARD

